

Ordre du jour :

**1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1.1 – Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 4 février 2020**

**2 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**2.1 – Adhésion et appel à cotisation ADCF 2020**

**2.2 – Résiliation convention de mandataire d'accueil des gens du voyage – approbation quitus à Thémélia**

**3 - FINANCES COMPTABILITÉ**

**3.1 – Présentation et approbation des comptes de gestion 2019**

3.1.1 - Présentation et approbation du compte de gestion 2019 budget principal

3.1.2 - Présentation et approbation du compte de gestion 2019 budget annexe CCA Immobilier

3.1.3 - Présentation et approbation du compte de gestion 2019 budget annexe Cinéma

3.1.4 - Présentation et approbation du compte de gestion 2019 budget annexe SPANC

3.1.5 - Présentation et approbation du compte de gestion 2019 budget annexe TAD

3.1.6 - Présentation et approbation du compte de gestion 2019 budget annexe Multi accueil Crèche

3.1.7 - Présentation et approbation du compte de gestion 2019 budget Office de Tourisme

3.1.8 - Présentation et approbation du compte de gestion 2019 budget annexe Pessageries

3.1.9 - Présentation et approbation du compte de gestion 2019 budget annexe Croix de Mille

3.1.10 - Présentation et approbation du compte de gestion 2019 budget annexe Cokerie

3.1.11 - Présentation et approbation du compte de gestion 2019 budget Solaire

**3.2 – Présentation et approbation des comptes administratifs 2019**

3.2.1 - Présentation et approbation du compte administratif 2019 budget principal

3.2.2 - Présentation et approbation du compte administratif 2019 budget annexe CCA Immobilier

3.2.3 - Présentation et approbation du compte administratif 2019 budget annexe Cinéma

3.2.4 - Présentation et approbation du compte administratif 2019 budget annexe SPANC

3.2.5 - Présentation et approbation du compte administratif 2019 budget annexe TAD

3.2.6 - Présentation et approbation du compte administratif 2019 budget annexe Multi accueil Crèche

3.2.7 - Présentation et approbation du compte administratif 2019 budget Office de Tourisme

3.2.8 - Présentation et approbation du compte administratif 2019 budget annexe Pessageries

3.2.9 - Présentation et approbation du compte administratif 2019 budget annexe Croix de Mille

3.2.10 - Présentation et approbation du compte administratif 2019 budget annexe Cokerie

3.2.11 - Présentation et approbation du compte administratif 2019 budget Solaire

**3.3 – Affectation des résultats 2019**

3.3.1 - Affectation du résultat 2019 au BP 2020 budget principal

3.3.2 - Affectation du résultat 2019 au BP 2020 budget annexe CCA Immobilier

3.3.3 - Affectation du résultat 2019 au BP 2020 budget annexe Cinéma

3.3.4 - Affectation du résultat 2019 au BP 2020 budget annexe SPANC

3.3.5 - Affectation du résultat 2019 au BP 2020 budget annexe TAD

3.3.6 - Affectation du résultat 2019 au BP 2020 budget annexe Multi accueil Crèche

3.3.7 - Affectation du résultat 2019 au BP 2020 budget Office de Tourisme

3.3.8 - Affectation du résultat 2019 au BP 2020 budget annexe Pessageries

3.3.9 - Affectation du résultat 2019 au BP 2020 budget annexe Croix de Mille

3.3.10 - Affectation du résultat 2019 au BP 2020 budget annexe Cokerie

3.3.11 - Affectation du résultat 2019 au BP 2020 budget Solaire

**3.4 – Présentation et approbation des budgets primitifs 2020**

3.4.1 - Présentation et approbation du budget primitif 2020 budget principal

3.4.2 - Présentation et approbation du budget primitif 2020 budget annexe CCA Immobilier

3.4.3 - Présentation et approbation du budget primitif 2020 budget annexe Cinéma

- 3.4.4 - Présentation et approbation du budget primitif 2020 budget annexe SPANC
- 3.4.5 - Présentation et approbation du budget primitif 2020 budget annexe TAD
- 3.4.6 - Présentation et approbation du budget primitif 2020 budget annexe Multi accueil Crèche
- 3.4.7 - Présentation et approbation du budget primitif 2020 budget Office de Tourisme
- 3.4.8 - Présentation et approbation du budget primitif 2020 budget annexe Pessageries
- 3.4.9 - Présentation et approbation du budget primitif 2020 budget annexe Croix de Mille
- 3.4.10 - Présentation et approbation du budget primitif 2020 budget annexe Cokerie
- 3.4.11 - Présentation et approbation du budget primitif 2020 budget Solaire

### **3.5 – Attribution d’une subvention d’équilibre 2020 au CIAS**

### **3.6 – Attribution d’une subvention d’équilibre 2020 aux budgets annexes**

### **3.7 – Budget primitif principal 2020 – Fiscalité professionnelle unique – Taux de la CFE**

### **3.8 – Budget primitif principal 2020 – Taux de la TEOM**

### **3.9 – Budget primitif principal 2020 – Fiscalité professionnelle unique – Taux TFB**

### **3.10 – Budget primitif principal 2020 – Fiscalité professionnelle unique – Taux TFNB**

### **3.11 – Budget primitif principal 2020 – Taux de la TH**

### **3.12 - Versement de l’acompte de l’attribution de compensation provisoire 2020**

## **4 - RESSOURCES HUMAINES**

### **4.1 – Création d’un poste agent de maîtrise à temps complet (transfert CDI agent CIAS)**

### **4.2 – Rupture conventionnelle - autorisation de signature au président.**

### **4.3 – Participation de la communauté de communes à la consultation organisée par le centre de gestion pour la conclusion d’un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l’égard de leur personnel – 01.01.2021 au 31.12.2024**

## **5 - COHÉSION SOCIALE**

### **5.1 – Demande de subvention du Conseil Départemental d’Accès au Droit (CDAD)**

### **5.2 – Subvention à l’association Séga’lien (centre social du Ségala Tarnais)**

### **5.3 – Remboursement de la visite médicale d’un agent amené à conduire des véhicules transportant du public**

### **5.4 – Actions enfance/jeunesse : subventions 2020**

### **5.5 – Avance de trésorerie de la Communauté de communes Carmausin-Ségala (3CS) au Centre Intercommunal d’Action Sociale (CIAS)**

## **6 - CULTURE / MUSÉE**

### **6.1 – Intégration des acquisitions du fonds de collection du musée (dons et achats)**

### **6.2 – Réseau des médiathèques – Programmation**

## **7 - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT**

### **7.1 – Extension de la capacité de l’accueil de loisirs sans hébergement du Puech la Joie**

### **7.2 – Information du président au conseil de communauté sur les marches conclus (dans le cadre des délégations au Président)**

## **8- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **8.1- Proposition d’un tarif de location de bureaux au sein du bâtiment « L’Annexe » 32 Ter avenue Bouloc Torcatis à Carmaux dans le cadre du développement économique**

### **8.2- Proposition d’un tarif de location dans l’espace coworking ou tiers lieux situé au second étage du bâtiment « L’Annexe » 32 Ter avenue Bouloc Torcatis à Carmaux**

### **8.3- Proposition d’une dotation en faveur de la cession - reprise de la boulangerie de Pampelonne, SARL du « Pain sur la Planche » par Monsieur Martial Maurou / SARL (société à associé unique) Le Fournil de Martial**

### **8.4- Proposition d’une dotation en faveur de la cession - reprise de « l’Imprimerie Robert » à Carmaux par Monsieur Anthony Roques /SAS Ségala Impression**

## **9 - QUESTIONS DIVERSES**

L'an deux mille vingt, le 27 février à 18h00, le Conseil de Communauté, dûment convoqué le 21 février 2020, s'est réuni en session ordinaire, au bâtiment administratif de la 3CS, 53 bis avenue Bouloc Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

**Titulaires présents : 34**

**ASTIE** Alain (pouvoir de **MALATERRE** Guy), **ASTORG** Philippe, **AZAM** Rolande, **BALARAN** Jean-Marc, **BONFANTI** Djamila, **CABOT** André, **CALMELS** Thierry, **CASTE-DEBAR** Monique, **CLERGUE** Jean-Claude, **COUCHAT MARTY** Françoise, **COURVEILLE** Martine, **DELPOUX** Jacqueline, **ESCOUTES** Jean-Marc, **ESPIE** Alain, **GONZALEZ** Atanasio, **GUTIERREZ** Marie-Thérèse, **HAMON** Christian, **KOWALIK** Jean-François (pouvoir de **FABRE** André), **LEGRIS** Christian, **MAFFRE** Alain, **MALIET** Thierry, **MASTAIN** Marie-Ange, **MERCIER** Roland, **MILESI** Marie (pouvoir de **SOUYRI** Joël), **NEDJARI** Jean, **PERIE** Jean-Pierre, **PINOL** Catherine (pouvoir de **KULIFAJ TESSON** Mylène), **PUECH** Christian, **RAYNAL** Bernard (pouvoir de **ROMERO** Nicole), **REDO** Aline, **SAN ANDRES** Thierry, **SOMEN** Didier, **TROUCHE** Alain, **VEDEL** Christian, **VIDAL** Myriam.

**Suppléant présent avec voix délibérative : 2**

**COSTES** Nadine (représente **LE RIDANT** Jean-Pierre), **DOUZAL** Thierry (représente **BARROU** Henri)

**Titulaires excusés : 21**

**ASSIE** Robert, **BARROU** Henri (représenté), **BERTRAND** René, **BEX** Fabienne, **CRESPO** Robert, **FABRE** André (pouvoir à **KOWALIK** Jean-François), **GAVAZZI** Christian, **IZARD** Jean-Pierre, **KULIFAJ TESSON** Mylène (pouvoir à **PINOL** Catherine), **LE RIDANT** Jean-Pierre (représenté), **LELOUP** Benoit, **LEOPARDI** Laurent, **MAFFRE** Francis, **MALATERRE** Guy (pouvoir à **ASTIE** Alain), **MARTY** Denis, **OROZCO** Jean-Michel, **REY** Josiane, **ROMERO** Nicole (pouvoir à **RAYNAL** Bernard), **SELAM** Fatima, **SOUYRI** Joël (pouvoir à **MILESI** Marie), **VALIERE** Jean-Paul.

**Suppléant présent sans voix délibérative : 1**

**FRANCO** Michèle, **VIDAL** Suzette

**Secrétaire de séance :**

Françoise **COUCHAT MARTY**

Titulaires en exercice	56
Titulaires présents	35 (34 du 3.2.1 au 3.2.11)
Délégués avec pouvoir	5
Suppléants avec voix	2
Suppléant sans voix	2
Voix délibératives	42 (41 du 3.2.1 au 3.2.11)
Membres présents	39 (38 du 3.2.1 au 3.2.11)

**DELIBERATION 27/02/2020-1 :  
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 FEVRIER 2020**

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du conseil communautaire du 4 février 2020 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, - approuve** le procès-verbal de la séance du 04/02/2020.

**DELIBERATION 27/02/2020-2.1 :  
ADHESION ET APPEL A COTISATION ADCF 2020**

La collectivité adhère depuis plusieurs années à l'ADCF.

Cette adhésion permet notamment un accès au service d'assistance juridique, financière et fiscale, et la réception d'études, journaux, lettres... gratuitement.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** le renouvellement de cette adhésion.
- **VALIDE** le paiement de la cotisation pour 2020 de 3 176,25 € (population totale INSEE 2016 : 30 250 x 0,105 €).
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante.

**DELIBERATION 27/02/2020-2.2 :**

**RESILIATION CONVENTION DE MANDAT AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – APPROBATION QUITUS A THEMELIA**

Monsieur le Président explique que la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à THEMELIA du 13 novembre 2007 pour l'étude et la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Carmaux, a été résiliée en date du 25 novembre 2019, à la demande de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, l'opération étant désormais assurée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Carmaux.

Les éléments financiers ayant été transmis par THEMELIA, et afin de permettre la restitution des sommes avancées, il convient de donner quitus pour cette opération.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **AUTORISE** le Président à donner quitus à THEMELIA pour l'opération *Aire d'accueil des gens du voyage* ;
- **PRECISE** que THEMELIA a abandonné les frais de résiliation dans le cadre de cette opération ;
- **AUTORISE** le Président à émettre le titre de recette correspondant au solde de l'opération soit 174 522.61 euros TTC.

**DELIBERATION 27/02/2020-2.3 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Président fait part à l'assemblée de la demande de subvention reçue.

Association	Objet de la demande	Budget global	Montant demandé	Montant accordé
MJC de Labastide Gabausse	8 <sup>ème</sup> Trail des Pigeonniers le 21 juin 2020	NC	500 €	500 €

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** le versement de la subvention ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2020 la somme correspondante

**DELIBERATION 27/02/2020-3.1.1 :**

**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2019 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

BUDGET PRINCIPAL	Résultats à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-909 107,13 €		-450 780,08 €	-1 359 887,21 €
Fonctionnement	3 956 718,83 €	895 900,35 €	1 402 053,17 €	4 462 871,65 €
<b>Total</b>	<b>3 047 611,70 €</b>	<b>895 900,35 €</b>	<b>951 273,09 €</b>	<b>3 102 984,44 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2019 du Budget principal, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2019.

**DÉLIBÉRATION 27/02/2020-3.1.2 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE CCA IMMOBILIER**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2019 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

BA CCA IMMOBILIER	Résultats à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-99 774,93 €		45 111,64 €	-54 663,29 €
Fonctionnement	34 884,60 €		45 687,04 €	80 571,64 €
<b>Total</b>	<b>-64 890,33 €</b>		<b>90 798,68 €</b>	<b>25 908,35 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2019 du Budget Annexe CCA IMMOBILIER, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.1.3 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE CINEMA**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2019 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

BA CINEMA	Résultats à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-110 047,60 €		-49 360,55 €	-159 408,15 €
Fonctionnement	-349 515,25 €		-127 389,32 €	-476 904,57 €
<b>Total</b>	<b>-459 562,85 €</b>		<b>-176 749,87 €</b>	<b>-636 312,72 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2019 du Budget Annexe CINEMA, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.1.4 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE SPANC**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2019 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

BA SPANC	Résultats à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	38 803,02 €		-12 600,00 €	26 203,02 €
Fonctionnement	-7 348,14 €		-18 751,33 €	-26 099,47 €
<b>Total</b>	<b>31 454,88 €</b>		<b>-31 351,33 €</b>	<b>103,55 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2019 du Budget Annexe SPANC, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.1.5 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE TAD**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2019 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

BA TAD	Résultats à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement				
Fonctionnement	-39 389,72 €		-5 139,27 €	-44 528,99 €
<b>Total</b>	<b>-39 389,72 €</b>		<b>-5 139,27 €</b>	<b>-44 528,99 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2019 du Budget Annexe TAD, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.1.6 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL CRECHE**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2019 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

BA MULTI ACCUEIL CRECHE	Résultats à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement				
Fonctionnement	-885 782,15 €		-171 551,93 €	-1 057 334,08 €
<b>Total</b>	<b>-885 782,15 €</b>		<b>-171 551,93 €</b>	<b>-1 057 334,08 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2019 du Budget Annexe Multi Accueil Crèche, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.1.7 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET OFFICE DE TOURISME**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2019 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

BUDGET OFFICE TOURISME	Résultats à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement				
Fonctionnement	38 507,48 €		15 821,37 €	54 328,85 €
<b>Total</b>	<b>38 507,48 €</b>		<b>15 821,37 €</b>	<b>54 328,85 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2019 du Budget Office de Tourisme, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.1.8 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE PESSAGERIES**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2019 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

BA PESSAGERIES	Résultats à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	236 136,08 €		-16 139,00 €	219 997,08 €
Fonctionnement	-399,74 €		0,00 €	-399,74 €
<b>Total</b>	<b>235 736,34 €</b>		<b>-16 139,00 €</b>	<b>219 597,34 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2019 du Budget Annexe Pessageries, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.1.9 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE CROIX DE MILLE**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2019 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

BA CROIX DE MILLE	Résultats à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	8 289,43 €		-47 567,39 €	-39 277,96 €
Fonctionnement	0,32 €		0,00 €	0,32 €
<b>Total</b>	<b>8 289,75 €</b>		<b>-47 567,39 €</b>	<b>-39 277,64 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2019 du Budget Annexe Croix de Mille, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.1.10 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE COKERIE**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2019 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

BA COKERIE	Résultats à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-180 687,06 €		-21 235,53 €	-201 922,59 €
Fonctionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>-180 687,06 €</b>		<b>-21 235,53 €</b>	<b>-201 922,59 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2019 du Budget Annexe Cokerie, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.1.11 :  
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET SOLAIRE**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2019 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

BUDGET SOLAIRE	Résultats à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement				0,00 €
Fonctionnement	9 771,91 €		23 571,80 €	33 343,71 €
<b>Total</b>	<b>9 771,91 €</b>		<b>23 571,80 €</b>	<b>33 343,71 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2019 du Budget Solaire, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.2.1 :  
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget principal.

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2019 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Restes à réaliser Investissement
Dépenses	12 862 476,23 €	4 113 227,25 €	3 568 203,00 €
Recettes	14 264 529,40 €	3 662 447,17 €	2 961 604,21 €
<b>Résultats 2019</b>	<b>1 402 053,17 €</b>	<b>-450 780,08 €</b>	<b>-606 598,79 €</b>
Report 2018	3 060 818,48 €	-909 107,13 €	
<b>Résultats cumulés</b>	<b>4 462 871,65 €</b>	<b>-1 359 887,21 €</b>	

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2019 du Budget principal, est en concordance avec le Compte de Gestion 2019.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.2.2 :  
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE CCA IMMOBILIER**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe CCA Immobilier.

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2019 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

BA CCA IMMOBILIER	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	141 485,09 €	44 771,07 €
Recettes	187 172,13 €	89 882,71 €
<b>Résultats 2019</b>	<b>45 687,04 €</b>	<b>45 111,64 €</b>
Report 2018	34 884,60 €	-99 774,93 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>80 571,64 €</b>	<b>-54 663,29 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2019 du Budget annexe CCA IMMOBILIER, est en concordance avec le Compte de Gestion 2019.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2019.

#### DELIBERATION 27/02/2020-3.2.3 :

##### PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE CINEMA

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Cinema.

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2019 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

BA CINEMA	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	152 942,32 €	116 642,00 €
Recettes	25 553,00 €	67 281,45 €
<b>Résultats 2019</b>	<b>-127 389,32 €</b>	<b>-49 360,55 €</b>
Report 2018	-349 515,25 €	-110 047,60 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>-476 904,57 €</b>	<b>-159 408,15 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Cinema, est en concordance avec le Compte de Gestion 2019.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2019.

#### DELIBERATION 27/02/2020-3.2.4 :

##### PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE SPANC

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe SPANC.

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2019 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

BA SPANC	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Restes à réaliser Investissement
Dépenses	83 969,36 €	70 230,51 €	168 000,00 €
Recettes	65 218,03 €	57 630,51 €	142 800,00 €
<b>Résultats 2019</b>	<b>-18 751,33 €</b>	<b>-12 600,00 €</b>	<b>-25 200,00 €</b>
Report 2018	-7 348,14 €	38 803,02 €	
<b>Résultats cumulés</b>	<b>-26 099,47 €</b>	<b>26 203,02 €</b>	

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2019 du Budget annexe SPANC, est en concordance avec le Compte de Gestion 2019.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.2.5 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE TAD**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe TAD.

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2019 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

BA TAD	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	17 354,88 €	
Recettes	12 215,61 €	
<b>Résultats 2019</b>	<b>-5 139,27 €</b>	
Report 2018	-39 389,72 €	
<b>Résultats cumulés</b>	<b>-44 528,99 €</b>	

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2019 du Budget annexe TAD, est en concordance avec le Compte de Gestion 2019.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.2.6 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL CRECHE**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Multi Accueil Crèche. Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2019 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

BA MULTI ACCUEIL CRECHE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	859 122,09 €	
Recettes	687 570,16 €	
<b>Résultats 2019</b>	<b>-171 551,93 €</b>	
Report 2018	-885 782,15 €	
<b>Résultats cumulés</b>	<b>-1 057 334,08 €</b>	

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Multi Accueil Crèche, est en concordance avec le Compte de Gestion 2019.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.2.7 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET OFFICE DE TOURISME**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget Office de Tourisme.

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2019 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

BUDGET OFFICE TOURISME	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	199 586,38 €	
Recettes	215 407,75 €	
<b>Résultats 2019</b>	<b>15 821,37 €</b>	
Report 2018	38 507,48 €	
<b>Résultats cumulés</b>	<b>54 328,85 €</b>	

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2019 du Budget Office de Tourisme, est en concordance avec le Compte de Gestion 2019.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.2.8 :**

**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE PESSAGERIES**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Pessageries. Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2019 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

BA PESSAGERIES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	32 278,00 €	16 139,00 €
Recettes	32 278,00 €	0,00 €
<b>Résultats 2019</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-16 139,00 €</b>
Report 2018	-399,74 €	236 136,08 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>-399,74 €</b>	<b>219 997,08 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Pessageries, est en concordance avec le Compte de Gestion 2019.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.2.9 :**

**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE CROIX DE MILLE**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Croix de Mille. Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2019 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

BA CROIX DE MILLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	95 135,18 €	47 567,39 €
Recettes	95 135,18 €	0,00 €
<b>Résultats 2019</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-47 567,39 €</b>
Report 2018	0,32 €	8 289,43 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>0,32 €</b>	<b>-39 277,96 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Croix de Mille, est en concordance avec le Compte de Gestion 2019.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.2.10 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE COKERIE**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Cokerie.

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2019 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

<b>BA COKERIE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	42 471,06 €	21 235,53 €
Recettes	42 471,06 €	0,00 €
<b>Résultats 2019</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-21 235,53 €</b>
Report 2018	0,00 €	-180 687,06 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-201 922,59 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Cokerie, est en concordance avec le Compte de Gestion 2019.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.2.11 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET SOLAIRE**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget Solaire. Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2019 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

<b>BUDGET SOLAIRE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	1 607,44 €	
Recettes	25 179,24 €	
<b>Résultats 2019</b>	<b>23 571,80 €</b>	
Report 2018	9 771,91 €	
<b>Résultats cumulés</b>	<b>33 343,71 €</b>	

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2019 du Budget Solaire, est en concordance avec le Compte de Gestion 2019.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2019.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.3.1 :**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BP 2020 BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Restes à réaliser Investissement
Dépenses	12 862 476,23 €	4 113 227,25 €	3 568 203,00 €
Recettes	14 264 529,40 €	3 662 447,17 €	2 961 604,21 €
<b>Résultats 2019</b>	<b>1 402 053,17 €</b>	<b>-450 780,08 €</b>	<b>-606 598,79 €</b>
Report 2018	3 060 818,48 €	-909 107,13 €	
<b>Résultats cumulés</b>	<b>4 462 871,65 €</b>	<b>-1 359 887,21 €</b>	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE d'affecter au budget principal 2020, le solde d'exécution d'investissement en D001 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

<u>Résultat fonctionnement :</u>	<b>4 462 871.65 €</b>
Affectation → au résultat reporté <b>R002</b>	3 380 625.83 €
Affectation → au compte <b>R1068</b>	1 082 245.82€
<u>Résultat d'investissement :</u>	- <b>1 359 887.21 €</b>
Solde d'exécution reporté <b>D001</b>	1 359 887.21 €

**DELIBERATION 27/02/2020-3.3.2 :**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BP 2020 BUDGET ANNEXE CCA IMMOBILIER**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

BA CCA IMMOBILIER	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	141 485,09 €	44 771,07 €
Recettes	187 172,13 €	89 882,71 €
<b>Résultats 2019</b>	<b>45 687,04 €</b>	<b>45 111,64 €</b>
Report 2018	34 884,60 €	-99 774,93 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>80 571,64 €</b>	<b>-54 663,29 €</b>

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE d'affecter au budget annexe CCA IMMOBILIER 2020, le solde d'exécution d'investissement en D001 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

<u>Résultat fonctionnement :</u>	<b>80 571.64 €</b>
Affectation → Résultat reporté <b>R002</b>	25 908.35 €
Affectation → au compte <b>R1068</b>	54 663.29 €
<u>Résultat d'investissement :</u>	<b>-54 663.29 €</b>
Solde d'exécution reporté <b>D001</b>	54 663.29 €

**DELIBERATION 27/02/2020-3.3.3 :**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BP 2020 BUDGET ANNEXE CINEMA**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

BA CINEMA	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	152 942,32 €	116 642,00 €
Recettes	25 553,00 €	67 281,45 €
<b>Résultats 2019</b>	<b>-127 389,32 €</b>	<b>-49 360,55 €</b>
Report 2018	-349 515,25 €	-110 047,60 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>-476 904,57 €</b>	<b>-159 408,15 €</b>

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DECIDE** d'affecter au budget annexe CINEMA 2020, le solde d'exécution d'investissement en D001 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

<u>Résultat fonctionnement :</u>	<b>-476 904.57 €</b>
Affectation → au Résultat reporté <b>D002</b>	476 904.57 €
<u>Résultat d'investissement :</u>	<b>-159 408.15 €</b>
Solde d'exécution reporté <b>D001</b>	159 408.15 €

**DELIBERATION 27/02/2020-3.3.4 :**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BP 2020 BUDGET ANNEXE SPANC**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

BA SPANC	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Restes à réaliser Investissement
Dépenses	83 969,36 €	70 230,51 €	168 000,00 €
Recettes	65 218,03 €	57 630,51 €	142 800,00 €
<b>Résultats 2019</b>	<b>-18 751,33 €</b>	<b>-12 600,00 €</b>	<b>-25 200,00 €</b>
Report 2018	-7 348,14 €	38 803,02 €	
<b>Résultats cumulés</b>	<b>-26 099,47 €</b>	<b>26 203,02 €</b>	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DECIDE** d'affecter au budget annexe SPANC 2020, le solde d'exécution d'investissement en R001 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

<u>Résultat fonctionnement :</u>	<b>-26 099.47 €</b>
Affectation → au Résultat reporté <b>D002</b>	26 099.47 €
<u>Résultat d'investissement :</u>	<b>26 203.02 €</b>
Solde d'exécution reporté <b>R001</b>	26 203.02 €

**DELIBERATION 27/02/2020-3.3.5 :**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BP 2020 BUDGET ANNEXE TAD**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

BA TAD	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	17 354,88 €	
Recettes	12 215,61 €	
<b>Résultats 2019</b>	<b>-5 139,27 €</b>	
Report 2018	-39 389,72 €	
<b>Résultats cumulés</b>	<b>-44 528,99 €</b>	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE d'affecter au budget annexe TAD 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

<u>Résultat fonctionnement :</u>	-44 528.99 €
Affectation → Résultat reporté D002	44 528.99 €

**DELIBERATION 27/02/2020-3.3.6 :**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BP 2020 BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL CRECHE**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

BA MULTI ACCUEIL CRECHE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	859 122,09 €	
Recettes	687 570,16 €	
<b>Résultats 2019</b>	<b>-171 551,93 €</b>	
Report 2018	-885 782,15 €	
<b>Résultats cumulés</b>	<b>-1 057 334,08 €</b>	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE d'affecter au budget annexe MULTI ACCUEIL CRECHE 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

<u>Résultat fonctionnement :</u>	-1 057 334.08 €
Affectation → au Résultat reporté D002	1 057 334.08 €

**DELIBERATION 27/02/2020-3.3.7 :**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BP 2020 BUDGET OFFICE DE TOURISME**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

BUDGET OFFICE TOURISME	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	199 586,38 €	
Recettes	215 407,75 €	
<b>Résultats 2019</b>	<b>15 821,37 €</b>	
Report 2018	38 507,48 €	
<b>Résultats cumulés</b>	<b>54 328,85 €</b>	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECIDE** d'affecter au budget OFFICE DU TOURISME 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

<i>Résultat fonctionnement :</i>	<b>54 328.85 €</b>
Affectation → au Résultat reporté <b>R002</b>	54 328.85 €

**DELIBERATION 27/02/2020-3.3.8 :  
AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BP 2020 BUDGET ANNEXE PESSAGERIES**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

<b>BA PESSAGERIES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	32 278,00 €	16 139,00 €
Recettes	32 278,00 €	0,00 €
<b>Résultats 2019</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-16 139,00 €</b>
Report 2018	-399,74 €	236 136,08 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>-399,74 €</b>	<b>219 997,08 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE** d'affecter au budget annexe PESSAGERIES 2020, le solde d'exécution d'investissement en R001 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

<i>Résultat fonctionnement :</i>	<b>-399.74 €</b>
Affectation → au Résultat reporté <b>D002</b>	399.74 €
<i>Résultat d'investissement :</i>	<b>219 997.08 €</b>
Solde d'exécution reporté <b>R001</b>	219 997.08 €

**DELIBERATION 27/02/2020-3.3.9 :  
AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BP 2020 BUDGET ANNEXE CROIX DE MILLE**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

<b>BA CROIX DE MILLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	95 135,18 €	47 567,39 €
Recettes	95 135,18 €	0,00 €
<b>Résultats 2019</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-47 567,39 €</b>
Report 2018	0,32 €	8 289,43 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>0,32 €</b>	<b>-39 277,96 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE** d'affecter au budget annexe CROIX DE MILLE 2020, le solde d'exécution d'investissement en D001 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

<i>Résultat fonctionnement :</i>	<b>0.32 €</b>
Affectation → au Résultat reporté <b>R002</b>	0.32 €
<i>Résultat d'investissement :</i>	<b>- 39 277.96 €</b>
Solde d'exécution reporté <b>D001</b>	39 277.96 €

**DELIBERATION 27/02/2020-3.3.10 :  
AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BP 2020 BUDGET ANNEXE COKERIE**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

<b>BA COKERIE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	42 471,06 €	21 235,53 €
Recettes	42 471,06 €	0,00 €
<b>Résultats 2019</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-21 235,53 €</b>
Report 2018	0,00 €	-180 687,06 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-201 922,59 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE** d'affecter au budget annexe COKERIE 2020, le solde d'exécution d'investissement en D001 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

<i>Résultat fonctionnement :</i>	<b>0.00 €</b>
Affectation → au Résultat reporté <b>R002</b>	0.00 €
<i>Résultat d'investissement :</i>	<b>-201 922.59 €</b>
Solde d'exécution reporté <b>D001</b>	201 922.59 €

**DELIBERATION 27/02/2020-3.3.11 :  
AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BP 2020 BUDGET SOLAIRE**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

<b>BUDGET SOLAIRE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	1 607,44 €	
Recettes	25 179,24 €	
<b>Résultats 2019</b>	<b>23 571,80 €</b>	
Report 2018	9 771,91 €	
<b>Résultats cumulés</b>	<b>33 343,71 €</b>	

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE** d'affecter au budget SOLAIRE 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

<i>Résultat fonctionnement :</i>	<b>33 343.71 €</b>
Affectation → au Résultat reporté <b>R002</b>	33 343.71 €

**DELIBERATION 27/02/2020-3.4.1 :  
PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget principal 2020 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget Principal	17 710 626.00 €	6 400 675.00 €

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** le Budget primitif principal 2020 tel que présenté.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.4.2 :  
PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE CCA IMMOBILIER**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe 2020 CCA IMMOBILIER tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget CCA IMMOBILIER	212 601.00 €	194 164.00 €

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** le Budget annexe 2020 CCA IMMOBILIER tel que présenté.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.4.3 :  
PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE CINEMA**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe 2020 CINEMA tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget CINEMA	854 775.00 €	276 051.00 €

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** le Budget annexe 2020 CINEMA tel que présenté.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.4.4 :  
PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE SPANC**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe 2020 SPANC tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget SPANC	77 100.00 €	169 003.02 €

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** le Budget annexe 2020 SPANC tel que présenté.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.4.5 :  
PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE TAD**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe 2020 Transport A la Demande tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget TAD	62 544.00 €	- €

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** le Budget annexe 2020 TAD tel que présenté.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.4.6 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL CRECHE**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe 2020 MULTI ACCUEIL CRECHE tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget MULTI ACCUEIL CRECHE	1 953 135.00 €	- €

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** le Budget annexe 2020 MULTI ACCUEIL CRECHE tel que présenté.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.4.7 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET OFFICE DE TOURISME**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget 2020 OFFICE DU TOURISME tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget OFFICE TOURISME	225 829.00 €	- €

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** le Budget 2020 OFFICE DU TOURISME tel que présenté.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.4.8 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE PESSAGERIES**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe 2020 PESSAGERIES tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget PESSAGERIES	465 034.64 €	652 859.98 €

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** le Budget annexe 2020 PESSAGERIES tel que présenté.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.4.9 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE CROIX DE MILLE**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe 2020 CROIX DE MILLE tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget CROIX DE MILLE	2 096 806.18 €	2 089 261.82€

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** le Budget annexe 2020 CROIX DE MILLE tel que présenté.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.4.10 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE COKERIE**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe 2020 COKERIE tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget COKERIE	1 131 613.95€	1 312 633.54€

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** le Budget annexe 2020 COKERIE tel que présenté.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.4.11 :**  
**PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET SOLAIRE**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget 2020 SOLAIRE tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget SOLAIRE	48 344.00 €	- €

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** le Budget 2020 SOLAIRE tel que présenté.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.5 :**  
**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE 2020 AU CIAS**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,  
Pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées, le Président précise qu'il convient de verser au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) une subvention d'équilibre totale pour l'année 2020 de 69 000.00 €.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**  
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'équilibre pour l'année 2020 et **AUTORISE** le versement total d'un montant de 69 000.00 € au CIAS.  
- **PRECISE** que ces crédits sont inscrits aux budgets primitifs 2020 au compte 657362 (dépense) du budget principal et au compte 7475 (recette) du budget du CIAS.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.6 :**  
**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE 2020 AUX BUDGETS ANNEXES**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la présentation des Budgets 2020 (Budget Principal et Budgets Annexes),  
Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la nécessité, pour équilibrer des budgets Annexes, de délibérer sur des subventions d'équilibre provenant du Budget Principal.

Les montants des subventions d'équilibre nécessaires pour couvrir les besoins de financement des budgets annexes sont les suivantes pour l'année 2020 :

- Budget Principal vers le Budget Annexe Cinéma : .....704 774.12 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Multi Accueil Crèches : .....1 278 135.00 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Transport à la Demande (TAD) : .....57 544.00 €
- Budget Principal vers le Budget Office du Tourisme (OT): .....140 000.00 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Zone d'activités de la Cokerie: .....222 825.59 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Zone d'activités Croix de Mille: .....86 099.96 €

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** les attributions de subventions d'équilibre présentées ci-dessus pour l'année 2020 pour un montant total de 2 489 378.67 €.
- **CHARGE** le Président de verser les subventions d'équilibre en fonction des besoins et des résultats de l'exercice.
- **PRECISE** que ces crédits sont inscrits aux budgets primitifs 2020 au compte 657351 (dépense) du budget principal et au compte 7475 (recette) des budgets annexes ou au compte 168751 (recette) des budgets annexes des zones d'activités.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.7 :**  
**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX DE LA CFE**

Monsieur le Président rappelle la réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la fiscalité professionnelle unique qui a introduit de nouveaux mécanismes au niveau du groupement.  
Il présente le budget 2020 et communique les besoins de financement par la fiscalité directe.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**  
Vu le budget primitif pour 2020 et les besoins de financement par la fiscalité directe,  
Vu le code général des Collectivités Territoriales,  
Vu la présentation faite par Monsieur le Président telle que résumée ci-dessous,

**FIXE à 34.94%** le taux moyen de la Contribution Foncière des Entreprises 2020 (CFE)  
**ENREGISTRE** que le montant prévisionnel de la cotisation foncière des Entreprises 2020 s'élèvera à 1 328 419€  
**AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.8 :**  
**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020 – TAUX DE LA TEOM**

VU la délibération en date du 14 octobre 2015 concernant l'institution et perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM régime de droit commune pour les EPCI à fiscalité propre.  
VU la délibération en date du 14 octobre 2015 concernant l'institution du zonage de perception de la TEOM d'enlèvement des ordures ménagères (CGI, Art.1636 B sexies extrait).  
VU la délibération en date du 14 octobre 2015 concernant la perception de la taxe en lieu et place du Syndicat Valence-Valdériès qui l'a institué sur l'ensemble de son périmètre syndical.  
Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de voter le taux d'enlèvement d'ordures ménagères qui s'applique en 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala en matière d'environnement et de collecte des déchets ménagers et assimilés.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**  
- Vu les prévisions de dépenses et recettes du service de collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés.

**FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2020 à **12.92%** pour les communes suivantes :  
Carmaux, Blaye les Mines, Saint Benoit de Carmaux

**FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2020 à **13.25 %** pour les communes suivantes,  
membres du SICTOM Valence Valderiès :  
Crespin, Montauriol, Moularès, Saint Jean de Marcel, Valdériès

**FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2020 à **13.00%** pour les communes suivantes :  
Almayrac, Jouqueviel, Mirandol-Bourgnounac , Pampelonne, Sainte Gemme , Tanus, Tréban

**FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2020 à :  
13.01% pour la commune de Cagnac les Mines

12.20% pour la commune de Combefa  
8.72% pour la commune de Le Garric  
12.54% pour la commune de Labastide Gabausse  
12.71% pour la commune de Mailhoc  
11.85% pour la commune de Milhavet  
11.83% pour la commune de Monestiés  
10.33% pour la commune de Montirat  
10.96% pour la commune de Rosières  
12.27% pour la commune de Saint Christophe  
12.68% pour la commune de Sainte Croix  
12.93% pour la commune de Salles  
11.17% pour la commune de Le Ségur  
14.35% pour la commune de Taïx  
11.07% pour la commune de Trévien  
12.83% pour la commune de Villeneuve sur vère  
13.00% pour la commune de Virac

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

**ENREGISTRE** que le montant prévisionnel de la TEOM 2020 s'élèvera 3 154 352 € (25 022 499 € de bases prévisionnelles x % taux 2020)

**DELIBERATION 27/02/2020-3.9 :**  
**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX TFB**

Monsieur le Président rappelle la réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la fiscalité professionnelle unique qui a introduit de nouveaux mécanismes au niveau du groupement.  
Il présente le budget 2020 et communique les besoins de financement par la fiscalité directe.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Vu le budget primitif pour 2020 et les besoins de financement par la fiscalité directe,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la fiscalité professionnelle unique est suffisante pour équilibrer le budget 2020 sans le recours à la taxe de foncier bâti,

Vu la présentation faite par Monsieur le Président telle que résumée ci-dessous,

**FIXE** à 0.00% le taux moyen de la taxe foncière sur le bâti 2020 (TFB)

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.10 :**  
**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX TFNB**

Monsieur le Président rappelle la réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la fiscalité professionnelle unique qui a introduit de nouveaux mécanismes au niveau du groupement.

Il présente le budget 2020 et communique les besoins de financement par la fiscalité directe.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Vu le budget primitif pour 2020 et les besoins de financement par la fiscalité directe,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation faite par Monsieur le Président telle que résumée ci-dessous,

**FIXE** à **3.83%** le taux moyen de la taxe foncière sur le non bâti 2020 (TFNB)

**ENREGISTRE** que le montant prévisionnel de la foncière sur le non bâti 2020 s'élèvera à 32 256.00 € (842 200 € de bases prévisionnelles x 3.83% taux 2020)

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.11 :  
BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX DE LA TH**

Monsieur le Président rappelle la réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la fiscalité professionnelle unique qui a introduit de nouveaux mécanismes au niveau du groupement.

Après avoir présenté le budget 2020 et communiqué les besoins de financement par la fiscalité directe, Monsieur le Président précise que le budget a été construit à partir d'un taux de la TH à 11.00 %.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **FIXE** à **11.00%** le taux moyen de la Taxe d'Habitation 2020.
- **ENREGISTRE** que le montant prévisionnel de la taxe d'habitation 2020 s'élèvera, compte tenu du taux à 11.00 % à 3 054 260 € (27 766 000 de bases prévisionnelles x 11.00% taux 2020).
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

**DELIBERATION 27/02/2020-3.12 :  
VERSEMENT DE L'ACOMPTE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISoire 2020**

Vu le budget primitif principal 2020 et les besoins de financement par la fiscalité directe,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Considérant, l'actualisation, par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), des charges nettes de transfert de compétences.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (deux abstentions),**

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 20 février 2020
- **DECIDE** le versement de 50 % du montant de l'attribution de compensation provisoire 2020 sur la base des travaux de la CLECT d'actualisation des dépenses et des recettes des compétences transférées comme ci-dessous :

Communes	<u>AC Provisoire</u> à verser aux communes compte 739211	<u>1<sup>er</sup> versement de 50%</u>
Carmaux	593 295,57	296647,79
Labastide Gabausse	8 608,59	4304,30
Le Garric	225 596,41	112798,21
Mirandol	61 483,06	30741,53
Pampelonne	38 049,38	19024,69
Sainte-Croix	3 683,60	1841,80
Tanus	15 708,53	7854,27
Virac	2 316,45	1158,23
<b>Total</b>	<b>948 741,59</b>	<b>474 370,80</b>

- **APPROUVE** le versement de l'acompte de l'attribution de compensation provisoire 2020
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

**DELIBERATION 27/02/2020-4.1 :  
CREATION D'UN POSTE AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET (TRANSFERT CDI AGENT CIAS)**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil de communauté, compte tenu des nécessités de services, de modifier le tableau des emplois.

Compte tenu des besoins du pôle Urbanisme/Habitat en raison du départ d'un agent,  
Considérant la procédure de reclassement d'un agent du service Chantier Insertion du CIAS et la mise à disposition de cet agent auprès de la 3CS depuis le 1er janvier 2020 dans ce pôle Urbanisme/Habitat,

Le Président propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise (catégorie C) à temps complet (35 h) à compter du 16 mars 2020,
- le transfert du contrat à durée indéterminée de cet agent du CIAS à la 3CS afin de pouvoir finaliser la procédure de reclassement.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le tableau des emplois,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**DELIBERATION 27/02/2020-4.2 :  
RUPTURE CONVENTIONNELLE – AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT**

Considérant la parution du décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique,  
Considérant le décret n°2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles,

Le Président expose à l'assemblée,

Depuis le 1er janvier 2020 la rupture conventionnelle s'applique dans la fonction publique. La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a créé une rupture conventionnelle dans la fonction publique. La rupture conventionnelle dans la fonction publique vise à favoriser la mobilité des agents publics des carrières publiques vers les carrières privées.

Il s'agit d'une procédure qui s'applique aux fonctionnaires et aux contractuels de droit public en contrat à durée indéterminée.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE** le président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires pour la réalisation de cette procédure.

**DELIBERATION 27/02/2020-4.3 :  
PARTICIPATION DE LA 3CS A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR LA  
CONCLUSION D'UN CONTRAT COUVRANT LES RISQUES FINANCIERS ENCOURUS PAR LES COLLECTIVITES EN  
VERTU DE LEURS OBLIGATIONS A L'EGARD DE LEUR PERSONNEL – 01/01/2021 AU 31/12/2024**

Le Président expose au Conseil de Communauté que pour pouvoir participer à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel – 01.01.2021 au 31.12.2024, il est nécessaire que l'assemblée délibère.

Le Président expose :

- Que la Communauté souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative en mutualisant les risques, en vertu de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Que le Centre de gestion peut, à cette occasion, organiser une vaste consultation qui offrira à la Communauté une connaissance éclairée de l'offre.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 25 et 26;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986, pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour les collectivités locales et les établissements territoriaux ;

Vu les articles L. 141-1 et suivants du Code des assurances ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124.3 et R.2121-3,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECIDE** d'adhérer, le cas échéant au contrat groupe ouvert à adhésion facultative que le Centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 01.01.2021, pour une durée de 4 ans. La communauté de communes charge le Centre de Gestion du Tarn de négocier la conclusion de ce contrat.

Le conseil de communauté se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

- **PRECISE** que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les Collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC dans les conditions suivantes :

\*agents affiliés à la CNRACL :

Décès, Accidents de service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

\*agents non affiliés à la CNRACL :

Accidents du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

- **DISPOSE** des résultats de la consultation du marché qui précèdera la souscription du contrat groupe.
- **AUTORISE** le Président et/ou son assureur à transmettre au Centre de gestion les statistiques relatives à la sinistralité de la commune en ce qui concerne l'absentéisme de son personnel pour les quatre dernières années (2016 à 2019).

**DELIBERATION 27/02/2020-5.1 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT (CDAD)**

Le CDAD organise 2 permanences d'une demi-journée par mois au sein de la Maison de la Citoyenneté de Carmaux.

Ces permanences permettent des informations juridiques gratuites et confidentielles pour l'ensemble de la population du territoire.

En 2019, 65 personnes ont été conseillées dont 27 de Carmaux et 38 des autres communes de la 3CS.

Pour l'année 2020, l'association sollicite, comme l'année passée, une subvention de 1 100 €.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** l'attribution de cette subvention,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents.

**DELIBERATION 27/02/2020-5.2 :**  
**SUBVENTION A L'ASSOCIATION SEGA'LIEN (CENTRE SOCIAL DU SEGALA TARNAIS)**

L'association Séga'lien, portant le centre social du Ségala tarnais, a dû récemment restructurer l'ensemble de son action et de son organisation interne.

Cette réorganisation s'est notamment traduite par un recentrage du centre social sur ses missions phares à savoir la participation des habitants, l'animation sociale et l'animation familles, ce qui a entraîné plusieurs licenciements.

L'association a dû faire face à 107 803,36 € de dépenses imprévues qui la laissent dans une situation financière difficile.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le versement d'une subvention de 80 000 € au titre de l'exercice 2019 destiné à couvrir le coût de l'action 2019 et une participation au coût de restructuration.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** l'octroi d'une subvention de 80 000 € à l'association Séga'lien
- **AUTORISE** le Président à signer la convention qui viendra définir les modalités de versement de cette subvention
- **AUTORISE** le service comptable à procéder au versement de cette subvention.

**DELIBERATION 27/02/2020-5.3 :**  
**REMBOURSEMENT DE LA VISITE MEDICALE D'UN AGENT AMENE A CONDUIRE DES VEHICULES  
TRANSPORTANT DU PUBLIC**

Dans le cadre de leurs missions, les agents des crèches de la 3CS sont amenés à conduire les minibus dont la collectivité est propriétaire ou celui que la mairie de Carmaux met à notre disposition lorsque ces premiers ne sont pas disponibles.

En plus du permis B, conduire un véhicule pour le transport de public nécessite l'obtention d'une autorisation spécifique, délivrée par la Préfecture après une visite médicale.

Les honoraires de cette visite médicale (à hauteur de 36€) doivent être avancés par les agents lors de celle-ci. L'agent Nelly Kessler a donc dû avancer ces frais lors de sa visite du 3 février 2020.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** le remboursement des honoraires versés par cet agent
- **AUTORISE** le service comptable à procéder à ce remboursement sur présentation d'un reçu attestant le paiement par l'agent,

**DELIBERATION 27/02/2020-5.4 :**  
**ACTIONS ENFANCE/JEUNESSE – SUBVENTIONS 2020**

Conformément à l'arrêté du 27 janvier 2016 portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes Carmausin-Ségala et définissant ses compétences notamment en matière de petite enfance/enfance/ jeunesse,

Vu la délibération du 5 décembre 2018 modifiant la compétence périscolaire,

Vu le Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et la Mutuelle Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** le versement des subventions prévisionnelles suivantes, au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020
  - **Centres sociaux Ségala Tarnais :**
    - **48 100 €** au titre du KID CLUB
  - **U.F.C.V :**

- 63 000 € au titre de l'action ALSH 3-12 ans
- 19 600 € au titre des actions jeunes
- **Loisirs Jeunesse du Viaur**
  - 40 000 € au titre de l'action ALSH 3-12 ans
- **Carmaux loisirs Enfance :**
  - 40 000 € au titre de l'action ALSH 3-12 ans
- **Amicale laïque du Carmausin :**
  - 57 200 € au titre de l'action ALSH 3-12 ans
- **Animation Jeunesse du Carmausin :**
  - 130 000 € au titre de l'animation jeunesse
  - 40 000 € au titre de la prévention-Suivi social
- **Les copains d'Augustin :**
  - 16 100 € au titre de l'action ALSH 3-12 ans
- **Comité de gestion du centre de loisirs de st Benoit de Carmaux :**
  - 30 000 € au titre de l'action ALSH 3-12 ans

Les montants de ces subventions seront ajustés après étude des Budgets Prévisionnels 2020 transmis par les associations et feront l'objet d'une convention. Les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2020.

- **AUTORISE** le Président à signer avec ces associations les conventions d'objectifs et de moyens pour la période précitée ainsi que les annexes et avenants s'y rapportant.

**DELIBERATION 27/02/2020-5.5 :  
AVANCE DE TRESORERIE DE LA 3CS AU CIAS**

Le CIAS a un objectif global de mise en œuvre de politiques sociales pour lutter contre toutes les formes d'exclusion.

Pour cela, le CIAS du Carmausin-Ségala met notamment en œuvre des actions d'insertion socioprofessionnelles destinées aux personnes les plus éloignées de l'emploi résidant sur le territoire.

Afin de mener à bien ces actions, il doit mobiliser des fonds européens (FSE).

Le CIAS doit alors faire face à des difficultés de trésorerie dues aux décalages des versements de subventions du Fonds Social Européen.

Il est donc proposé que la 3CS consente une avance de trésorerie de 120 000 € au CIAS.

Cette avance sera débloquée en plusieurs versements dans la limite de l'enveloppe globale, en fonction des besoins de trésorerie du CIAS et des capacités de couverture de la 3CS.

Le CIAS devra rembourser cette somme au plus tard le 31 décembre 2020.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **ACCORDE** une avance de trésorerie de 120 000 € au CIAS.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'avance de trésorerie ainsi que tous les documents afférents à cette décision.

**DELIBERATION 27/02/2020-6.1 :  
INTEGRATION DES ACQUISITIONS DU FONDS DE COLLECTION DU MUSEE (DONS ET ACHATS)**

Il est proposé d'intégrer au patrimoine de la Communauté de communes, les œuvres et objets reçus en don ou achetés afin d'enrichir les collections du Musée/Centre d'art du verre au titre de l'année 2019. Actant l'inaliénabilité de ces objets et œuvres qui seront intégrés à l'inventaire des collections et ne pourront être ni cédés, ni vendus en dehors du cadre public.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE** d'intégrer ces œuvres aux collections du Musée.

**DELIBERATION 27/02/2020-6.2 :**  
**RESEAU DES MEDIATHEQUES - PROGRAMMATION**

La Médiathèque Départementale du Tarn propose une programmation culturelle qui se décline autour de 4 évènements : Chantons sous les toits, L'Isle Noir, Contes en balade et Le Mois du film documentaire.

Chaque médiathèque et/ou réseau peut ainsi se positionner sur les évènements souhaités. Trois choix sont financés directement par le Conseil Départemental. Si d'autres temps de programmation sont souhaités ils sont à charge du site accueillant.

Le réseau D'Lire & Plus compte 5 médiathèques. Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, voté lors du conseil communautaire du 4 février 2020, une ligne budgétaire est affectée principalement aux animations culturelles afin d'avoir une équité à l'échelle du réseau.

Il est ainsi proposé de financer, pour un montant de 1 000 euros, la programmation « *Chantons sous les toits* » qui se déroulera à la médiathèque de Le Garric le 14 mars 2020.

En partenariat avec la Médiathèque Départementale et La Cie L'oiseau Lyre, 2 temps seront proposés dans le cadre de cette programmation avec l'artiste Frédéric Blanchard :

- Un temps à destination des familles afin de favoriser le lien parent-enfant autour d'un temps dédié au conte maritime « Tom SHIP, le marin qui découvrit l'horizon » (16h)
- Un concert Frédéric Blanchard Tribu (20h30)

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** le financement de cette action
- **INSCRIT** la somme correspondante au budget 2020
- **AUTORISE** le Président à signer tout document contractuel ou pièces relatives à la mise en œuvre de cette programmation

**DELIBERATION 27/02/2020-7 :**  
**EXTENSION DE LA CAPACITE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU PUECH LA JOIE**

Dans le cadre de la compétence Petite Enfance, Enfance, Jeunesse portée par la communauté de communes Carmausin-Ségala, la commune de Monestiés accueille sur son territoire un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) destiné à l'accueil des enfants de 3 à 12 ans et dénommé Puech la Joie.

Par la délibération 10/04/2019-5.3.1 du Conseil de Communauté du 10 avril 2019, le projet d'extension via la construction de yourtes avait été approuvé par le conseil communautaire. Un plan de financement prévisionnel avait été présenté au travers duquel des subventions avaient été sollicités.

Pour rappel, cet ALSH, porté par l'association « Amicale Laïque du Carmausin », était en capacité d'accueillir 104 enfants dont 20 de moins de 6 ans. Cet accueil se faisait dans des locaux mis à disposition par la commune de Carmaux.

Tous les ans, les associations « Amicale Laïque du Carmausin » et « Comité de gestion du centre de loisirs de St Benoît de Carmaux » assurent la gestion d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Depuis 2017, dans un souci de mutualisation, ces accueils se font en un même lieu durant la période estivale, sur le site du Puech-la-Joie situé sur la commune de Monestiés (en limite de commune de Carmaux). En 2018, la Communauté de Communes avait implanté un habitat mobile provisoire (location) afin d'augmenter la capacité d'accueil, ce qui a permis l'accueil de 40 enfants en âge maternel. Afin de satisfaire l'ensemble des demandes d'accueil sur cette période (104 enfants dont jusqu'à 50 enfants de moins de 6 ans), il apparaissait alors que les bâtiments existants sur le site étaient insuffisants, et la location n'était pas envisageable à long terme. C'est pourquoi la solution d'implantation de yourtes a permis de répondre à une demande croissante des familles du territoire et d'accueillir dans un cadre surprenant et ludique les enfants.

Ces aménagements ont également permis d'accueillir 30 enfants supplémentaires. Cette réflexion s'est menée avec les services de la DDCSPP et de la PMI.

Cette opération est éligible à des subventions de l'Europe (LEADER), de l'Etat, du Département et fait également l'objet d'une demande de financement auprès de la CAF. Concernant le financement de la CAF, celui-ci se décline en une partie de subventions pour 15 000€ sur un montant éligible de 150 000€, soit 10%, et d'une partie de prêt sans intérêt pour 45 000€.

A ce jour, les arrêtés de subventions ont bien été réceptionnés pour l'Etat, la CAF et le Département. Considérant que l'Europe se positionne après ces cofinanceurs, il convient aujourd'hui de solliciter le fonds

LEADER pour le « SOUTIEN À LA MISE EN OEUVRE DES OPÉRATIONS LIÉES AUX STRATÉGIES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT » sur la base d'un plan de financement prévisionnel plus précis.

Sur le projet global évalué à 150 000€ HT lors de la décision du 10 avril 2019 précitée, le montant éligible au fonds LEADER est de 117 855,49€ HT et se présente selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		FINANCEMENT		
Intitulé	€ HT	Intitulé	%	€
Maîtrise d'œuvre	1 303,00 €	ETAT - DETR	25,0%	29 463,87 €
Publicité MAPA fourniture yourtes	416,16 €	CAF	10,0%	11 785,55 €
Fourniture et installation de yourtes	93 564,00 €	Département	15,0%	17 678,32 €
Sanitaires modulaires	20 498,00 €	Europe (LEADER)	30,0%	35 356,65 €
Extincteurs	212,33 €			
Branchement AEP	1 862,00 €	Autofinancement	20,0%	23 571,10 €
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>117 855,49 €</b>	<b>TOTAL FINANCEMENT</b>		<b>117 855,49 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel présenté dans le tableau ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention de 35 356,65 € auprès de l'Europe et à signer tous les documents s'y rapportant.

**DELIBERATION 27/02/2020-8.1 :**

**PROPOSITION D'UN TARIF DE LOCATION DE BUREAUX AU SEIN DU BATIMENT « L'ANNEXE » 32 TER AVE BOULOC TORCATIS A CARMAUX DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

En 2019, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala a fait le choix de proposer une alternative à la location traditionnelle au travers de l'installation et de l'équipement d'un espace de travail professionnel partagé temporaire dénommé coworking ou espace tiers lieux (troisième lieu de travail). A cet espace et pour répondre à la demande de professionnels, la collectivité propose des bureaux à la location continue sous la forme du principe « Hôtel d'Entreprises ».

Il convient de définir les tarifs de location. Ces tarifs ont été présentés et proposés, avec un avis favorable de la commission développement économique et emploi le 17 décembre 2019.

Pour un accès à un bureau équipé 7 jours /7, de 6H00 à 22H00, les tarifs proposés sont les suivants :

Tarifs pour un espace bureau de	
10 m <sup>2</sup>	100 € HT mensuel
20 m <sup>2</sup>	150 € HT mensuel
40 m <sup>2</sup>	260 € HT mensuel

*Pour plus de 40 m<sup>2</sup>, le prix sera négocié en fonction des besoins du locataire pour son activité professionnelle.*

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** les tarifs de location de bureaux décrits ci-dessus au sein du bâtiment « L'Annexe » 32 Ter avenue Bouloc Torcatiss à Carmaux
- **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer tous les documents inhérents à la location de ces bureaux

**DELIBERATION 27/02/2020-8.2 :**  
**PROPOSITION D'UN TARIF DE LOCATION DANS L'ESPACE COWORKING OU TIERS LIEUX SITUE AU SECOND ETAGE DU BATIMENT « L'ANNEXE » 32 TER AVE BOULOC TORCATIS A CARMAUX**

En 2019, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala a fait le choix de proposer une alternative à la location traditionnelle au travers de l'installation et de l'équipement d'un espace de travail professionnel partagé temporaire dénommé coworking ou espace tiers lieux (troisième lieu de travail).

Il convient de définir les tarifs de cette offre. Ces tarifs ont été présentés et proposés, avec un avis favorable à la commission développement économique et emploi le 17 décembre 2019.

Pour un accès à l'espace équipé 7 jours /7, de 6H00 à 22H00, les tarifs proposés sont les suivants :

<b>Tarifs pour un emplacement de type bureau ou poste de travail :</b>		
Durée	Prix unitaire	Prix unitaire au-delà de 6 accès contracté sur un seul contrat – durée d'utilisation maximum 1 an
Par demi-journée	10 € HT	7 € HT
Par journée	15 € HT	12 € HT

<b>Tarifs pour une salle de réunion jusqu'à 50 personnes :</b>	
Durée	Prix unitaire
Par demi-journée	40 € HT
Par journée	60 € HT

<b>Tarifs pour une domiciliation commerciale avec boîte aux lettres individuelle :</b>	
Prix unitaire	30 € HT par mois

<b>Tarifs réacheminement du courrier en format lettre :</b>	
Périodicité	Prix au mois :
Chaque mois	24 € HT
Chaque quinzaine	48 € HT
Chaque semaine	96 € HT
Chaque jour ouvré	192 € HT

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** les tarifs d'utilisation et de location temporaires décrits ci-dessus dans le cadre des prestations proposées au sein de l'espace coworking 32 Ter avenue Boulloc Torcatis à Carmaux
- **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer tous les documents inhérents à la commercialisation de cet espace et de ses services

**DELIBERATION 27/02/2020-8.3 :**  
**PROPOSITION D'UNE DOTATION EN FAVEUR DE LA CESSIION-REPRISE DE LA BOULANGERIE DE PAPMPELONNE, SARL « DU PAIN SUR LA PLANCHE » PAR M. MARTIAL MAROU – SARL LE FOURNIL DE MARTIAL**

**Contexte :**

Une dotation nette en faveur de la création, cession, reprise, transmission d'entreprises de commerce et artisanale a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance communautaire du 18 mai 2017. Pour rappel, les aides à la création ou au maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural s'inscrivent dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) (CGCT L 2251-3)

Dans ce cadre, Monsieur Martial Maourou a sollicité la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour l'accompagnement et le soutien de son dossier de reprise de la boulangerie créée en 2014 par M. Gilles

Maraval sous le nom commercial du « Pain sur la Planche » sur la commune, centre-bourg , de Pampelonne (3 rue Eustache de Beaumarchais 81190).

**Description du projet :**

Fort d’une expérience de 3 ans au sein de cette boulangerie – pâtisserie en tant que salarié et avec une connaissance de la gestion commerciale de l’entreprise alimentaire, Monsieur Martial Maurou a souhaité reprendre la boulangerie dans laquelle il travaillait.

Ce commerce, qui n’a pas fait l’objet d’une dotation cession-reprise auparavant, permet de maintenir dans le cœur du village un service de base à la population du bourg et des hameaux alentours. Il prévoit d’organiser des livraisons à domicile pour les personnes ayant le moins de mobilité (service ouvert depuis le 12 février 2020). Un partenariat commercial avec l’épicerie de Pampelonne offre à la population un accès aux produits de base comme le pain sur des amplitudes horaires plus étendues.

**Proposition d’un montant de dotation suivant avis de la commission économie et emploi consultée le 12 février 2020 :**

- La reprise portée par Monsieur Martial Maurou répond aux critères d’éligibilité à la dotation suivants :
  - Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites **au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers** avec pour projet **une installation** dans le cadre d’une **création-cession-reprise-transmission**
  - Dans le cadre d’une cession-reprise- transmission, pour les entreprises de commerce uniquement, ne sont éligibles que les structures comptant moins de 10 salariés et justifiant de 5 ans d’activité au minimum sur la commune concernée
  - Les entreprises individuelles doivent obligatoirement avoir pris l’option du régime réel normal ou réel simplifié – le régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur n’étant pas éligible
  - Sont demandés :
    - Un dépôt d’un dossier écrit** de type projet économique « business plan » avec **un plan de financement initial détaillé**
    - Un accompagnement préalable du projet par l’intercommunalité ou par un organisme partenaire**
- Le montant de la dotation a été proposé en fonction de l’analyse des critères d’évaluation suivants :

Critères d’évaluation :		Note / 10
Lieu (communes de moins de 2000 habitants) : <b>Pampelonne</b>	Etre en concordance avec le SCOT avec une attention particulière portée à l’installation sur les « pôles relais »	10
Maintien d’un équilibre offre/demande	Evaluation de l’impact d’une « création » : prise en compte du nombre d’entreprises existantes sur la zone de chalandise	10 Activité existante depuis 5 ans et la seule de ce type sur la zone de chalandise de Pampelonne
Création d’emplois	Lors de l’installation, bonification possible à la création d’emplois salariés (hors de celui du chef d’entreprise)	1 CDI temps complet d’un boulanger – pâtissier détenteur du BAC PRO
Environnement / Economies énergies	Estimation des efforts consentis en faveur des économies d’énergies au niveau de l’activité et de son lieu d’implantation (aménagement)	Maintien de l’existant rénové et aux normes

En tenant compte des critères d’évaluation et de l’analyse du dossier complet, il a été proposé par la commission économie-emploi une dotation d’un montant de 2000 € assortie d’une bonification de 250 € pour la création d’un emploi salarié en CDI à temps complet et d’une dotation spécifique de 500 €. Cette dernière se justifie par l’importance du maintien d’un service de première nécessité dans un centre-bourg, qualifié de Pôle Relais au niveau du SCOT.

Soit une dotation totale de 2750 € délivrée selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 18 mai 2017

Vu le contexte décrit, Vu la lecture du projet, Vu la proposition d’une dotation de 2750 € émise par la commission économie et emploi

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** l'attribution d'un montant de dotation de 2750 € à La SARL (société à associé unique) LE FOURNIL DE MARTIAL dans le cadre de la reprise d'une boulangerie - pâtisserie selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 18 mai 2017
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette dotation

**DELIBERATION 27/02/2020-8.4 :**

**PROPOSITION D'UNE DOTATION EN FAVEUR DE LA CESSION-REPRISE DE L'IMPRIMERIE ROBERT A CARMAUX PAR M. ANTHONY ROQUES – SAS SEGALA IMPRESSION**

**Contexte :**

Une dotation nette en faveur de la création, cession, reprise, transmission d'entreprises de commerce et artisanale a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance communautaire du 18 mai 2017. Pour rappel, les aides à la création ou au maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural s'inscrivent dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) (CGCT L 2251-3)

Dans ce cadre, Monsieur Anthony Roques a sollicité la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour l'accompagnement et le soutien de son dossier de reprise de l'Imprimerie Robert créée en 1986 par M. Jean Robert sous le nom commercial de « l'Imprimerie Robert » sur la commune de Carmaux (9 rue Chanzy 81400), au cœur de la centralité urbaine Carmausin-Ségala.

**Description du projet :**

Fort d'une expérience de 6 ans dans le métier de la bureautique et de l'imprimerie, restant toujours salarié de l'entreprise familiale « La Sorep » à Albi, Monsieur Anthony Roques a souhaité reprendre « l'Imprimerie Robert », institution de ce domaine d'activité depuis des décennies sur le Carmausin-Ségala.

Ce commerce, qui nécessite en amont une activité de production artisanale s'appuyant sur l'utilisation d'un matériel et de connaissances techniques, permet de maintenir au cœur de la centralité carmausine un service aux professionnels et entreprises, aux associations, aux collectivités mais également aux particuliers.

Des travaux de réaménagement du site de Carmaux sont programmés pour assurer en plus à la population un point service impression et un point relais service complet de fournitures scolaires.

**Proposition d'un montant de dotation suivant avis de la commission économie et emploi consultée le 12 février 2020 :**

- La reprise portée par Monsieur Anthony Roques répond aux critères d'éligibilité à la dotation suivants :
  - Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites **au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers** avec pour projet **une installation** dans le cadre d'une **création-cession-reprise-transmission**
  - Dans le cadre d'une cession-reprise- transmission, pour les entreprises de commerce uniquement, ne sont éligibles que les structures comptant moins de 10 salariés et justifiant de 5 ans d'activité au minimum sur la commune concernée
  - Les entreprises individuelles doivent obligatoirement avoir pris l'option du régime réel normal ou réel simplifié – le régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur n'étant pas éligible
  - Sont demandés :
    - Un dépôt d'un dossier écrit** de type projet économique « business plan » avec **un plan de financement initial détaillé**
    - Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire (dans ce cas la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn et la Région Occitanie au travers du contrat transmission-reprise)**
- Le montant de la dotation a été proposé en fonction de l'analyse des critères d'évaluation suivants :

Critères d'évaluation :	Note / 10
-------------------------	-----------

Lieu (communes de plus de 2000 habitants) : <b>Carmaux</b>	Préférence apportée aux installations au sein des périmètres définis d'hyper-centre ou zones commerciales avec occupation d'un local commercial disposant d'une vitrine sur l'espace public Une attention sera portée à l'environnement du local choisi en accord avec les travaux d'aménagement engagés par les communes concernées favorisant l'accès (réception des flux de déplacements) et la visibilité de l'entreprise	10 : avec les travaux de réaménagement de production et de vente prévus avec le positionnement rue Chanzy en face du Pole Numérique et dans le cœur de la centralité
Maintien d'un équilibre offre/demande	Evaluation de l'impact d'une « création » : prise en compte du nombre d'entreprises existantes sur la zone de chalandise	10 : aucune entreprise concurrente n'offre cette palette de services, principalement produite en local maintien et développement d'une offre sur la centralité Carmausine
Création d'emplois	Lors de l'installation, bonification possible à la création d'emplois salariés (hors de celui du chef d'entreprise)	1 CDI temps complet : poste de graphiste et accueil/ conseil clients
Environnement / Economies énergies	Estimation des efforts consentis en faveur des économies d'énergies au niveau de l'activité et de son lieu d'implantation (aménagement)	D'importants travaux sur l'isolation d'une structure bâtie vieillie avec l'installation d'éclairages économes

En tenant compte des critères d'évaluation et de l'analyse du dossier complet, il a été proposé par la commission économie-emploi une dotation d'un montant de 2000 € assortie d'une bonification de 250 € pour la création d'un emploi salarié en CDI à temps complet.

Soit une dotation totale de 2250 € délivrée selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 18 mai 2017

Vu le contexte décrit, Vu la lecture du projet, Vu la proposition d'une dotation de 2250 € émise par la commission économie et emploi

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** l'attribution d'un montant de dotation de 2250 € à la SAS SEGALA IMPRESSION dans le cadre de la reprise de « l'Imprimerie Robert » selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 18 mai 2017
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette dotation

## QUESTIONS DIVERSES

*L'ordre du jour est épuisé, le président lève la séance à 20h35.*